

par des institutrices habiles. Cette municipalité ne peut guère se soutenir dans les efforts qu'elle fait pour maintenir ses 5 écoles qu'en touchant annuellement une aide supplémentaire.

St. Louise.—Il y a 3 écoles dans cette municipalité et l'on y compte 178 élèves. L'école tenue par Mlle Pelletier est prospère, mais les deux autres sont très-inférieures. Les finances sont en bon état.

St. Roch des Aulacs.—Il y a 7 sept écoles sous contrôle en opération dans cette municipalité. Elles sont fréquentées par 310 élèves. Toutes ces écoles sont bien tenues et font des progrès remarquables.

Année 1864.

Il ne s'est opéré dans les écoles de mon district d'inspection aucun changement bien remarquable dans le cours de la présente année; je n'ai à signaler presque aucune amélioration, malgré que la loi d'éducation fonctionne aussi bien qu'il est permis de l'espérer, eu égard aux moyens dont peuvent disposer les autorités locales et centrales.

Il n'est pas une seule municipalité, quelque pauvre et quelque nouvelle qu'elle soit, qui ne désire avoir de bonnes écoles, tenues sur le meilleur pied possible, par des personnes de capacité et d'expérience. Il arrive quelquefois qu'en dépit du désir des commissaires de satisfaire à de si justes exigences, ces municipalités ont lieu de se plaindre du choix de leurs instituteurs. Mais tout en rendant justice au bon vouloir de messieurs les commissaires, je ne puis m'empêcher d'attribuer ces erreurs, dans le choix des instituteurs, qu'à leur trop grande présomption.

A part cela, je dois dire qu'un certain nombre d'écoles laissent encore à désirer; néanmoins, je reconnais avec bonheur qu'il y a eu grand progrès dans le fonctionnement des écoles depuis, les dernières années. La diminution trop considérable de l'octroi législatif, diminution qui s'opère par les nouvelles répartitions aux municipalités qui se constituent tous les jours, contribue à la lenteur de notre avancement. Les vieilles municipalités murmurent à l'occasion de l'augmentation nécessaire de leurs cotisations, et il y a tout lieu de craindre que l'on ne se décourage et que l'on ne néglige de plus en plus, les intérêts de l'éducation, à moins que la législature ne remédie promptement à ce mal, en augmentant de moitié l'octroi annuel accordé jusqu'ici.

Le besoin qu'ont les parents, à la campagne, de l'aide de leurs enfants dans la saison des travaux des semailles et de la moisson, retarde aussi naturellement nos progrès. J'ai cru remarquer que les récompenses décernées aux élèves par l'inspecteur, sont le plus heureux moyen de parer à cet inconvénient. On donne ainsi plus de zèle aux parents et plus de courage aux enfants.

Tous les maîtres et toutes les institutrices de mon district sont munis de diplômes provenant, soit des écoles normales, soit des différents bureaux d'examineurs. Les municipalités scolaires ne contractent plus d'engagements avec des maîtres non munis de diplômes.

C'est avec plaisir que je constate que les écoles les plus importantes de ce district sont dirigées par des élèves des écoles normales. Tous s'acquittent de leurs devoirs avec honneur et succès. Partout on les recherche et on leur donne un salaire proportionné à leur capacité. Ils jouissent généralement d'une grande considération. Nul, mieux qu'eux, ne sait maintenir l'ordre dans une maison, et nul ne sait mieux mettre à profit les moyens, souvent très efficaces, des récompenses et des décorations.

Mon district d'inspection se compose de 22 municipalités, fournissant 135 institutions de tout genre, dont deux collèges industriels, trois couvents, deux académies, huit écoles modèles de garçons, trois écoles supérieures de filles, quatre écoles indépendantes et 118 écoles élémentaires. On compte 6,932 élèves qui fréquentent ces diverses institutions; 1,704 sont dans les lettres et l'épellation, 2,973 lisent couramment, et 2,255 lisent très bien. Il y a 3,586 élèves qui écrivent, 2,445 qui sont dans le calcul simple, et 1,546 dans l'arithmétique composée. La tenue des livres est enseignée à 127 élèves, la géographie à 1,168, la grammaire française à 2,250, la grammaire anglaise à 344, et l'histoire à 1,442, le dessin linéaire à 38. Il y a 271 élèves qui étudient l'art épistolaire, 175 la musique vocale et 84 la musique instrumentale.

Je ne compte dans ma circonscription que dix instituteurs laïques, ce qui laisse 107 écoles sous la direction d'institutrices. Le maximum du salaire des instituteurs est de \$500, et le minimum de \$80; le maximum du salaire des institutrices est de \$200, et le minimum de \$60.

Il est à regretter que le salaire des instituteurs et des institutrices, au lieu d'augmenter comme ils le méritent, diminue au contraire, assez sensiblement dans certaines municipalités, surtout dans celles régies par des commissaires illettrés.

Je dirai maintenant quelques mots de chaque municipalité en particulier.

Beaumont.—Cette municipalité soutient trois écoles, dont deux élémentaires et une modèle. Cette dernière école est dirigée avec beaucoup de succès par Mlle. Martin, élève de l'école normale Laval, aidée par Mlle. C. Tanguay, ancienne institutrice, très estimée. Mlle. Turgeon, qui est à la tête de l'école de Ville-Marie, mérite, elle aussi, beaucoup d'éloges. La commission est bien disposée à accepter toute espèce d'améliorations, mais elle se trouve assez sérieusement entravée par le défaut de moyens pécuniaires. L'embaras de ses affaires lui vient d'une multitude de procès qu'elle a eu à subir il y a 14 ou 15 ans; mais, avec du courage, elle saura se tirer de là.

St. Charles.—On compte neuf écoles dans cette municipalité. Un élève de l'école normale Laval (M. Gagné) dirige l'école modèle. Ce monsieur est doué d'un talent rare pour faire observer l'ordre et la discipline parmi ses élèves, qui font de grands progrès. Il jouit de l'estime universelle.

Mlle. Couture dirige l'école supérieure des filles depuis douze ans, toujours avec le même bonheur et le même talent. Cette demoiselle tient un pensionnat qui a toujours en beaucoup d'élèves. M. Martineau, curé du lieu, dirige la commission scolaire à l'aide de ses connaissances et de son expérience. Les finances sont dans un état prospère. Les sept autres écoles de cette municipalité sont bien tenues.

St. Germain.—Cette municipalité entretient douze écoles. L'école modèle est dirigée par M. Bouchard, élève de l'école normale Laval, qui s'acquitte de ses fonctions à la satisfaction de tout le monde. Le département des filles est confié aux Sœurs de Jésus-Marie. Là, comme partout ailleurs, leurs connaissances, leur zèle et le respect dont elles sont entourées, exercent les plus heureux effets. M. Pouliot, curé du lieu, et l'un des fondateurs de cette institution, la dirige avec soin. Les autres écoles sont assez bien tenues. La commission fait de louables efforts pour sortir de l'état précaire où elle est réduite par suite d'anciens embarras financiers. Il y a tout lieu de croire qu'avec l'aide de son habile secrétaire-trésorier, M. Labrèche, elle ne tardera pas à arriver à la prospérité.

St. Lazare.—Cette municipalité soutient six écoles, M. Bourassa dirige celle de l'église avec succès. Ce monsieur est très-estimé dans l'arrondissement. Les demoiselles Pouliot et Vallières tiennent aussi une bonne école. La municipalité, quoique pauvre, a toujours fait honneur à ses affaires.

Township de Buckland.—Ce township n'a qu'une seule école, dirigée par Mlle. Nadeau. Le grand nombre d'élèves qui la fréquentent témoignent du talent et des succès de cette demoiselle. Le peuple manifeste ici beaucoup de zèle pour la cause de l'éducation.

Township d'Armagh.—Ce township compte deux écoles tenues par des personnes d'une capacité médiocre, mais qui suffisent néanmoins aux premiers besoins de cette nouvelle municipalité. On y montre beaucoup de zèle eu égard aux faibles ressources de chacun.

St. Raphael.—Cette paroisse compte cinq écoles, toutes bien tenues et répondant parfaitement aux besoins des arrondissements. Mlle Roy, institutrice à l'école du Sault, mérite beaucoup d'éloges. M. Courcy se montre, lui aussi, instituteur habile. La commission est d'une ponctualité exemplaire dans l'accomplissement de ses devoirs. Elle n'est pas endettée.

St. Michel, No. 1.—Il y a dans cette municipalité un collège commercial, une académie de filles, et une école élémentaire. Le collège est aujourd'hui dirigé par M. Lasferrière jeune homme de talent et d'avenir, sorti de l'école normale Jacques Cartier. Mlle. Gosselin veille avec sollicitude à l'éducation des jeunes filles. On enseigne dans ces deux établissements, outre les matières ordinaires, le dessin linéaire, la musique vocale et instrumentale, le mesurage et la géométrie. Cette municipalité compte à sa tête des hommes éclairés qui entretiennent ses affaires dans un très-bon état. Je la considère comme un modèle parmi les municipalités de ma circonscription.

St. Michel, No. 2.—Cette municipalité compte trois écoles, bien tenues. Je dois une mention honorable à Mlles. Toussaint et Couture ainsi qu'à M. Dessin. Les affaires de la municipalité sont dans un bon état. Elle ne doit rien.

St. Valier.—Cette municipalité entretient cinq écoles. L'école des filles est confiée aux demoiselles Bélanger. L'une de ces demoiselles a reçu son éducation à l'école normale Laval. Elles tiennent un pensionnat qui est bien patroné. M. Sylvain, qui prend soin de l'éducation des garçons, s'en acquitte avec succès. Je vois avec regret que la rétribution des demoiselles Bélanger et de M. Sylvain ne convient pas à leur mérite.

Les trois autres écoles sont médiocres. Les commissaires regardent de trop près aux prix dans les engagements. Cette municipalité n'est que très peu endettée.

Berthier.—Il y a trois écoles en opération dans cette petite municipalité, dont une modèle et deux élémentaires. La directrice de l'école modèle, Mlle. Boulé, est une élève de l'école normale Laval. Son